

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 23 MARS 2022 À 20H.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 13 :

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, CORONEL Célia, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Émilie.

Etaient absents 2: DA SILVA Emmanuel, MARTIN-COCHER Olivier,

Avait donné procuration 1 : DA SILVA Emmanuel à DELEGLISE Christian

Secrétaire de séance : Célia CORONEL

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire de M. François COMBET, ancien élu de Sainte Marie décédé le 22 mars.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2023.

ORDRE DU JOUR :

I. Avenant à la convention 2020 – 2022 concernant l'intervention du CDG en matière de retraite CNRACL

Gérard BORDON rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services. La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1er janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1er janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

VOTE pour la signature de l'avenant prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL : 14 POUR

II. APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. Compte administratif 2022 de la commune

- **En fonctionnement :**

- les dépenses s'élèvent à 1 135 771.92 €

Les dépenses ont été inférieures au montant prévu au budget.

Les montants des dépenses des chapitres principaux figurent dans le tableau ci-dessous.

Chapitre 011 : charges à caractère général 501 546.05 €	Inférieur de 1000 € au budget prévu. Plusieurs postes ont vu le montant des dépenses supérieur au budget prévu : - Combustible : du fait de l'augmentation du prix du gaz - Carburant - Locations mobilières : il s'agit d'un logiciel Berger-Levrant, mais c'est une erreur d'imputation, aurait dû être dans les investissements - Bois et forêt : concours PEFC, payable tous les 4 ans - Nettoyage des locaux : plus fréquent en temps de Covid
Chapitre 012 : charges de personnel 355 244.03 €	Inférieur de 3000 € au budget prévu : - Recrutement effectif au mois de juillet au lieu du mois de mai prévu
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante 87 180.33 €	Inférieur d'environ 90 000 € au budget prévu. Certaines dépenses n'ont pas été réalisées (frais de représentation, créances admises en non-valeur, CCAS, versement au budget Eau).

- les recettes s'élèvent à 1 323 976.45 €

Parmi celles-ci :

Chapitre 013 : atténuation de charges de personnel 3 735.60 €	Cela correspond à ce que les mutuelles remboursent quand un agent est en arrêt maladie
Chapitre 70 : produits de services, du domaine et ventes 19 637.00 €	Recettes moins élevées que prévu : - Notamment il n'y a pas eu de recettes de coupes de bois

Chapitre 73 : impôts et taxes 885 683.27 €	Plus élevé que le budget prévu grâce à l'augmentation des bases locatives (+ 3%) La taxe d'habitation n'existe plus mais est compensée par l'Etat
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante 238 793.26 €	Revenus des immeubles (location des salles, loyers de nos locataires, du lotissement la Ruaz) Revenus du photovoltaïque, compteurs chaleurs etc... Recettes moins élevées que prévu, mais certaines sont imputées sur 2023

La différence entre les recettes et les dépenses laisse apparaître un excédent de 188 204.53 €

- **En investissement :**

- les dépenses s'élèvent à 606 582.91 €

Parmi celles-ci :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles 42 073.63 €	Les dépenses sont inférieures au budget prévu : Études, dont : - Architecte et maîtrise d'œuvre aménagement Grand Chatelard - Aménagement salle polyvalente
Chapitre 21 : immobilisations corporelles 88 194.76 €	Les dépenses sont inférieures au budget prévu : - Travaux réalisés : module chaudière La Ruaz, réserve incendie du Mont, déplacement des conteneurs semi-enterrés, éclairage public (à terminer), piste du Chaney, aire de jeu La Pallud - Travaux non réalisés : rénovation réseau chaleur,

- les recettes s'élèvent à 613 317.80 €

Parmi celles-ci :

Chapitre 13 : subventions d'investissement 28 973.70 €	Subventions de l'État, de la Région et du département, celles-ci tardent souvent à être versées, le réalisé est ainsi largement inférieur au budget prévu
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés 36 548.10 €	Dont le remboursement par la 4C, St Alban et St Colomban de la part de nos emprunts de l'ex-CCVG

La différence entre les recettes et les dépenses d'investissement laisse apparaître sur l'année un excédent de 6 734.99 €

Sur l'année (Fonctionnement et Investissement), le compte 2022 est excédent de 194 939.52 €.

En cumulé le déficit s'élève à 114 889.48 € (121 624.37 € de fin 2021 – 6 734.99 €)

B. Compte administratif 2022 de l'eau et l'assainissement

- **En fonctionnement**

- les dépenses s'élèvent à 124 578.64 €

Notamment,

Chapitre 011 : charges à caractère général 99 958.99 €	- Contrat Veolia, une partie du contrat 2021 a été payée en 2022 - Moins de travaux de maintenance que prévu - Plus de contrôles sur l'eau que d'habitude (15 contrôles au lieu de 12)
--	--

- les recettes s'élèvent à 130 184.40 €

Notamment,

Chapitre 70 : ventes de produits, prestation de services 120 609.89 €	- Ventes d'eau, taxes et redevances
Chapitre 042 : résultat de fonctionnement reporté 6 061.32 €	- Excédent de fonctionnement de 2021 reporté
Chapitre 74 : subvention d'exploitation 0 €	85 000 € du budget communal non versés

Le compte est en excédent de 5 605.76 € en fonctionnement.

- **En investissement :**

- les dépenses s'élèvent à 60 149.92 €

Notamment,

Chapitre 23 : immobilisations en cours 0 €	- Réservoir du Mont, aménagement vannes de la STEP, traitement UV de l'eau à Champfleury, sécurisation périmètre des captages seront réalisés en 2023
--	---

- les recettes s'élèvent à 83 990.97 €

Le compte est excédentaire de 23 841.05 € en investissement.

Au global (Fonctionnement et Investissement), le compte 2022 est en excédent de 29 446.81 €.

Afin de procéder au vote des comptes, M. le Maire quitte la salle et laisse la présidence de la réunion au 1^{er} Adjoint Gérard BORDON.

Il rappelle les résultats du compte administratif de la commune :

- en fonctionnement : excédent de 188 204.53 €
- en investissement : excédent de 6 734.99 €.

Sur l'exercice 2022, le compte est excédentaire de 194 939.52 €

VOTE du compte administratif de la commune : 13 pour

Il rappelle les résultats du compte administratif de l'eau et l'assainissement :

- en fonctionnement : excédent de 5 605.76 €.
- en investissement : excédent de 23 841.05 €

Sur l'exercice 2022, le compte est excédentaire de 29 446.81 €

VOTE du compte administratif de l'eau et l'assainissement : 13 pour

Philippe GIRARD réintègre la séance et en reprend la présidence.

C. PRÉSENTATION DES COMPTES DU CCAS

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 560.29 €, dont

- 590.29 € pour les fêtes et cérémonies (Semaine Bleue, goûters)
- 2 970 € d'aides pour les étudiants et d'aides ponctuelles

Les recettes s'élèvent à 0 € : dotation de la commune non réalisée car le solde excédentaire reporté de 2021 d'un montant de 4 047.69 € permettait de couvrir les dépenses.

Le compte administratif a été voté par le conseil d'administration du CCAS le 15 mars 2023.

III. APPROBATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022 COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. Compte de gestion 2022 de la commune

Après vérification par les membres du conseil, les écritures du Percepteur sont conformes à celles de la commune.

VOTE du compte de gestion de la commune : 14 pour

B. Compte de gestion 2022 de l'eau et l'assainissement

Après vérification par les membres du conseil, les écritures du Percepteur sont conformes à celles de la commune.

VOTE du compte de gestion de l'eau et l'assainissement: 14 pour

IV. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Principales évolutions concernant les dépenses de fonctionnement :

- Augmentation des charges de combustible
- Charges exceptionnelles liées au sinistre sur la chaudière, environ 120 000 € dont un devis pour le désamiantage du toit de 56 000 €
- Charge de personnel + 6,56 % (ou + 23 100 €) par rapport au réel 2022 (prise en compte des salaires des agents recenseurs, augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, changements d'échelons et de grades, forte augmentation du régime indemnitaire + 10 % au minimum)

Principaux études et travaux prévus : environ 780 000 €

- Suite études pour l'aménagement de la salle polyvalente
- Automate à changer pour la chaudière
- Etude pour l'extension du réseau de chaleur
- Etude pour la sécurisation de l'église
- Etude voirie (canal de décharge, route de Champfleury)
- Installation d'une alarme anti-intrusion à l'école
- Eclairage public et entourage des containers semi-enterrés à finaliser
- signalétique sentiers forestiers

V. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA CREATION DU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE AU 01/07/2023

Gérard BORDON rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Un agent de la commune actuellement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe est éligible au grade supérieur au vu de son ancienneté au 1^{er} juillet 2023.

Il est donc proposé de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe permanent à temps plein à raison de 35 heures hebdomadaires. Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 01/07/2023,

VOTE modification du tableau des emplois : 14 pour

VI. DÉLIBÉRATION ANNULATION DU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

Gérard BORDON explique que considérant le droit à avancement de grade au 01/07/2023 d'un agent titulaire, il serait souhaitable de procéder à la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2ème classe temps plein, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

VOTE suppression du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe : 14 pour

VII. DÉLIBÉRATION TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU MONT D'EN HAUT

Philippe GIRARD explique que la route du Mont d'en Haut est fortement dégradée et nécessite des travaux de sécurisation. Il convient de l'élargir avec cassage de roche et consolidation afin d'assurer le passage des véhicules des pompiers ainsi que du personnel lors du déneigement.

Il a été négocié avec un riverain un recul de son bâtiment avant travaux.

Un devis a été demandé à l'entreprise JAMEN, il s'élève à 14 258.84€ HT (17 110.61€ TTC). Il s'agira de faire une demande de subvention auprès du Département, au titre du FDEC.

VOTE validation du devis de l'entreprise JAMEN : 14 pour

VIII. DÉLIBÉRATION POUR UN DON SUITE AU SINISTRE EN TURQUIE ET EN SYRIE

Philippe GIRARD rappelle que le 6 février 2023, un séisme de magnitude 7.8 suivi de répliques a causé la mort de plus de 50 000 personnes en Turquie et en Syrie. Le bilan des blessés est également énorme et à ce jour, du fait de la démolition des logements ainsi que des infrastructures, plus de 2 000 000 de personnes dorment sous des tentes dans des conditions extrêmes. L'aide est nécessaire et urgente.

L'association ACTED fait un appel aux dons auprès des collectivités, relayé par l'AMF.

Il est proposé de faire un don de 1000 €

Vote pour le versement d'un don € : 7 POUR un don de 1000 € (dont voix du maire), 7 Pour un don de 500 €

IX. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CA2C

Le CA2C a organisé un carnaval le 18 mars 2023, avec l'APE de Sainte-Marie, l'APE de Saint-Etienne-de-Cuines, et le Comité de fêtes de Saint-Etienne-de-Cuines.

Le CA2C et le Comité de Fêtes de Cuines ont pris en charge les frais de 2 fanfares, de sono pour la soirée et de confection de bugnes. Le CA2C sollicite une subvention exceptionnelle à la commune pour l'aider à couvrir ces frais. Il est noté que le comité des fêtes a effectué la même demande auprès de la mairie de Saint Etienne de Cuines.

Il est décidé de consulter la mairie Saint-Etienne-de-Cuines sur le montant de subvention accordé, de manière à harmoniser les contributions.

Une délibération sera prise en ce sens lors du prochain conseil municipal.

X. QUESTIONS DIVERSES

Il a été constaté sur la commune de nombreux problèmes de réception des chaînes de télévision (TNT) notamment en cas de mauvais temps.

L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) met à disposition des abonnés 2 numéros d'appel pour signaler tout dysfonctionnement :

01. 45. 18. 72. 60

02.70. 81. 88. 18

La séance est levée à 23h35.